

# **CULTURE** **APPEL À PROJETS**

**Vous avez jusqu'au 09 novembre 2021 à 12h00  
pour déposer votre candidature !**

## **© CRÉATIONS ARTISTIQUES : PHOTOS, PEINTURES, SCULPTURES, ...**

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Commune de SAINTE MARIE DE RÉ offre la possibilité à un artiste maritais de réaliser une œuvre artistique financée sur le budget principal.

**Depuis 2019, le thème imposé est celui du défi climatique.**

## **© PRESENTATION DU PROJET**

La Commune lance un appel à projets qui tend à valoriser et encourager les artistes.

L'objectif principal est de promouvoir des artistes résidant sur le territoire communal.

Cette année, **le thème du défi climatique** mettra en lumière une création artistique (peintures, photos, sculptures, ...).

**Une enveloppe d'un montant de 3000 € sera allouée au lauréat** avec lequel un contrat sera conclu, précisant notamment la cession des droits patrimoniaux de reproduction et de représentation, en conformité avec les dispositions du Code de la propriété intellectuelle

## **© MODALITES DE SÉLECTION**

Le lauréat sera désigné après consultation d'un comité de sélection composé de l'adjointe à la culture, de l'adjoint au cadre de vie, des membres de la Commission « Culture » et du lauréat 2021.

La sélection se fera en 2 phases :

### **Phase 1 : Candidature**

Les artistes ou collectifs sont invités à transmettre un dossier de candidature par mail à [info@saintemariedere.fr](mailto:info@saintemariedere.fr) composé des éléments suivants :

- **un Curriculum Vitae incluant les coordonnées complètes de l'artiste**
- **un dossier illustré représentatif du travail général de l'artiste**
- **une note d'intention du projet**

Les projets soumis pourront être sous la forme :

- **d'une nouvelle création sur le thème du défi climatique,**
- **d'une nouvelle étape d'un projet déjà créé et toujours en lien avec le thème imposé.**

Pour pouvoir s'inscrire les candidats devront justifier d'un statut professionnel ou semi-professionnel.

A l'issue de cette 1ère phase, une pré-sélection sera effectuée par le comité.

## Phase 2 : Étude

Les artistes dont les dossiers auront été sélectionnés seront invités à présenter un dossier explicitant les choix, la démarche artistique, avec un descriptif détaillé permettant de visualiser la proposition.

### Les critères d'évaluation sont :

- La manière de traiter et d'intégrer la réflexion sur le thème imposé
- La dimension qualitative du projet
- La maîtrise et le côté original du projet
- La faisabilité du projet et sa capacité à être intégré à demeure sur un des sites communaux (espaces publics, intérieurs ou extérieurs).

## © CALENDRIER PRÉVISIONNEL

<b>Jusqu'au 09 novembre 2021</b>	Dépôt des candidatures et élaboration du dossier
<b>17 novembre 2021</b>	Réunion du comité de sélection
<b>1<sup>er</sup> décembre 2021</b>	Audition des candidats présélectionnés, présentation du projet
<b>16 décembre 2021 au plus tard</b>	Désignation du lauréat
<b>De janvier à mai 2022</b>	Réalisation de l'œuvre
<b>Juin 2022</b>	Restitution de la création artistique, installation et inauguration

Les plis seront transmis soit par voie postale en lettre recommandée avec accusé de réception, soit directement contre récépissé à l'adresse suivante :

**MAIRIE DE SAINTE MARIE DE RÉ**  
**32, RUE DE LA RÉPUBLIQUE - CS 20010**  
**17740 SAINTE MARIE DE RÉ**

*Heures d'ouverture : du lundi au vendredi : 9h00-12h00 et 14h00-17h00*

Les plis pourront également être remis par voie dématérialisée avec accusé réception à l'adresse suivante : [info@saintemariedere.fr](mailto:info@saintemariedere.fr)

Pour plus d'informations sur cette offre, merci de contacter la mairie : [info@saintemariedere.fr](mailto:info@saintemariedere.fr)/05.46.30.21.24

*L'appel à candidatures ne relève pas de la réglementation applicable aux procédures de marchés publics.*

